

POLITIQUE OLAKINO PERFORMANCE

CONTRAT D'ADHESION

1.1 Données personnelles : Nom, prénom, date de naissance, sexe, email, téléphone

1.2 Adresse : Rue, numéro, code postal, ville, pays

1.3 Type de contrat : Paiement au comptant

1.4 Durée du contrat, coûts et mode de paiement : paiement immédiat par cash, ou Twint.

1.5 Résiliation du contrat: aucune résiliation n'est exigée.

1.6 Prolongation du contrat: Pas de renouvellement tacite du présent contrat. Par contre, l'adhérent doit disposer d'un contrat valide pour participer aux cours. Le coach peut lui refuser l'accès si celui-ci ne dispose plus de contrat.

1.7 Paiement Le coach se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à tout adhérent qui n'aurait pas payé sa séance au comptant. Le paiement s'effectue directement au début ou à la fin de la séance. L'adhérent a l'obligation de montrer la validation de paiement Twint au coach.

COMPORTEMENT

2.1 L'adhérent s'engage à respecter les horaires, le matériel et l'infrastructure. Le client respecte et suit les directives des personnes responsables (coaches et owners). Les adhérents sont priés d'arriver 5 minutes avant le début du cours. Par respect pour le groupe et pour des raisons de sécurité, le coach peut refuser l'accès à une séance en cas de retard supérieur à 10 minutes.

HEURES D'OUVERTURE

3.1 Olakino Performance se réserve le droit de fermer temporairement son établissement notamment en cas de révision ou de rénovation.

3.2 Olakino Performance se réserve le droit de modifier l'emplacement, les horaires d'ouverture et le changement des infrastructures (aménagements intérieurs, appareils).

3.3 D'éventuels changements d'horaires ne donnent pas droit au remboursement aux cours.

3.4 Open gym il est possible d'avoir un abonnement "open gym". Par contre, le head coach doit donner sa validation auprès de l'adhérent pour qu'il puisse venir s'entraîner seul. Celui-ci doit être au clair au niveau de la politique Olakino Performance (ranger la clé, ranger le matériel, ne pas faire venir des gens externes, éteindre les lumières...)

JOURS FERIES ET VACANCES

4.1 Vacances Olakino Performance se réserve le droit de fermer son établissement durant 5 semaines par année.

4.2 Fériés Olakino Performance se réserve le droit de ne pas organiser des cours pendant les jours fériés tels que le Jeûne Fédéral, Noël, Nouvel An, 1er Mars, Pâques, l'Ascension et Pentecôte. Les membres qui souhaitent s'entraîner pourront le faire en Open Gym après avoir obtenu l'autorisation des Owners et payer la somme de 15.-.

RESPONSABILITE

5.1 Pour tous les dommages, accidents, blessures subis au cours de l'entraînement dans les locaux de Olakino Performance, le présent contrat renvoie aux dispositions légales en matière de responsabilités civile et pénale. La responsabilité de Olakino Performance n'est pas engagée en cas de faute légère ni lors d'éventuels vols commis dans les vestiaires.

POLITIQUE D'ANNULATION

6.1 Les annulations tardives doivent être annoncées au plus tard 12 heures avant le début du cours. Passé ce délai, un montant de CHF 10.- sera facturé à l'adhérent.

Exceptions : certificat médical, accident du quotidien, décès d'un proche (enterrement) ou naissance.

6.2 En cas d'absences sans prévenir, la totalité de la séance (CHF 25.-) sera facturée.

6.3 Le cours peut être annulé si le nombre minimum (2) de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation, aucun frais ne sera facturé.

6.4 Pour gagner en qualité de coaching, les cours collectifs sont limités à un nombre maximum de participants et font l'objet d'une inscription obligatoire sur l'Application Pushpress.

6.5 Coaching privé Un minimum de préavis de 24 heures sera exigé pour éviter des frais. En cas d'annulation moins de 24 heures à l'avance, des frais de retard seront facturés, équivalant à 100 % du service prévu.

ETAT DE SANTE

7.1 L'adhérent déclare être apte à pratiquer une activité physique et s'engage à informer le coach en cas de pathologie, blessure, grosse ou contre-indication.